

Image not found or type unknown



Récupération du fonds de commerce par le bailleur

Par **Banana**, le **11/05/2019** à **12:08**

La locataire d'un fonds de commerce a fait faillite , à l'audience du Tribunal de Commerce, deux acquéreurs ont fait des propositions relativement basses. Dans l'ignorance de la décision du juge, le bailleur peut-il faire une proposition supérieure et récupérer le fonds ?